



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 15 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni à Montmélian – Espace François Mitterrand, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		JF. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		JJ. BAZIN	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		JL. BENETTI	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

198-2022 : TARIFS DES SERVICES ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES TARIFS DU SPANC : MODIFICATION DES TARIFS POUR LES CAMPAGNES DE VIDANGES GROUPEES

Rapporteur : Marc GIRARD

Par délibération n°218-2019 consolidée avec les dispositions adoptées lors de la séance du 28 octobre 2021, les tarifs SPANC avaient été fixés à partir du 1^{er} janvier 2020 et pour les années suivantes, puis adaptés pour harmoniser un intitulé de contrôle.

Ces tarifs SPANC comprennent également les tarifs pour les campagnes de vidanges groupées (refacturation à l'usager du prix facturé par l'entreprise prestataire selon le bordereau de prix du marché).

Le précédent marché de prestation de vidange se terminant fin 2022, une nouvelle consultation a été organisée entraînant de nouveaux tarifs.

Il est désormais nécessaire de modifier les tarifs de prestation pour les vidanges à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour les années à venir.

Les autres dispositions de la délibération n°218-2019 consolidée du 28 octobre 2021 restent inchangées.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les nouveaux tarifs pour les prestations de vidanges groupées pour une application à partir du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Bordereau des prix Tarifs 2023	Tarif HT
Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux ou d'une microstation (rajouter le coût du traitement)	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	158,00 € (+ traitement)
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	205,00 € (+ traitement)
<i>volume entre 3001 l et 5000 l</i>	263,00 € (+ traitement)
<i>volume supérieur à 5000 l</i>	390,00 € (+ traitement)
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité</i>	52,00 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	49,00 €
<i>volume supérieur à 200 l</i>	73,00 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	32,00 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le forfait</i>	205,00 €
Curage et débouchage de canalisation ou drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	2,00 €
déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)	
<i>le forfait</i>	73,00 €

Pour ces tarifs de vidange, le marché conclu avec la société SCAVI avec effet au 1^{er} janvier 2023 prévoit une révision des prix à la date anniversaire, soit le 1^{er} janvier de chaque année.

Les prix sont révisables suivant les modalités fixées ci-après.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C_n résultant de la formule suivante :

$$C_n = 0,20 + \left(0,50 \times \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} \right) + \left(0,30 \times \frac{001764283_n}{001764283_0} \right)^{\text{¶}}$$

Indice ICHT-E_n (indice 001565187) : Indice du coût horaire du travail révisé, salaires, revenus et charges sociales dans le secteur Eau, assainissement, déchets, dépollution, publié par l'Insee au mois _n de la date d'application de la révision.

Indice mensuel. Prise en compte du dernier indice publié à la date de révision.

Indice ICHT-E₀ : Valeur de cet indice connue le mois de remise des offres du marché, septembre 2022, soit l'indice de mars 2022 : 123,8

Indice 001764283_n : Indice mensuel du prix du gazole, publié par l'Insee. Prise en compte du dernier indice publié à la date de révision.

Indice 001764283₀ : Valeur de cet indice connue le mois de remise des offres du marché, septembre 2022, soit l'indice d'août 2022 : 158,9

Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur (soit par exemple : 1,00234 est arrondi à 1,003).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire pour les prestations de vidange exposées ci-dessus, applicable au 1^{er} janvier 2023 et pour les suivantes,
- **APPROUVE** la formule d'actualisation citée dans l'exposée, qui s'applique sur les prestations de vidange à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour les années suivantes.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

Le premier Vice-Président,



Jean-François DUC